**46ème Session de l’EPU**

**Intervention sur l’EPU de Chypre**

**30 avril 2024**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation de Chypre et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous félicitons Chypre d'avoir ratifié les instruments juridiques internationaux qui visent le renforcement des droits de l'homme, et notamment la signature, en 2021, du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Nous remarquons un progrès en matière d’égalité des genres. Toutefois, il reste beaucoup à faire dans ce domaine, notamment sur la participation des femmes aux postes de prise de décision et de direction, en particulier à la vie publique et politique.

Sur la question des violences domestiques, nous notons avec satisfaction l’adoption, en 2021, d’une nouvelle Loi sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. A cet égard nous saluons la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques (2023-2028), et notons la nécessité d’accorder plus des ressources, afin que cette stratégie soit un succès.

Chypre a mis en place un Plan d'action national sur les femmes, la paix et sécurité pour 2021-2025. Nous saluons ce plan et attendons des résultats et réalisations concrets.

Enfin, la Loi sur les réfugiés accorde aux victimes de la traite le droit d’une procédure d'asile accélérée, mais malgré ces dispositions les victimes de la traite restent souvent non identifiées et en conséquence non protégées.

Dans un esprit constructif, l'Albanie recommande :

1. Poursuivre ses efforts pour une plus grande participation des femmes aux processus de prise de décision ;
2. Poursuivre ses efforts visant à mieux protéger les victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants ;
3. Poursuivre les efforts visant à lutter contre les discriminations et les crimes de haine.

Je vous remercie.